



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revendications des ambulanciers

Question écrite n° 18704

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la demande formulée par la profession ambulancière depuis 5 ans concernant la formation des ambulanciers. En effet, plusieurs demandes ont été déposées par l'Organisation des ambulanciers techniciens pré-hospitalier (OATPH) auprès du ministère des solidarités et de la santé pour une reconnaissance de certaines formations aujourd'hui reconnues en Europe. Tandis qu'une refonte de l'organisation des secours en France est à l'étude, il semblerait opportun de profiter de cette occasion pour davantage intégrer ces professionnels de santé, souvent ignorés, notamment en actualisant et en valorisant leurs formations. Par ailleurs, l'OATPH demande également à ce que les ambulances privées soient reconnues comme véhicule prioritaire lors d'un transport en urgence, même à la demande d'un médecin hors SAMU, sur prescription médicale de transport. Cela faciliterait en même temps le travail des policiers et gendarmes et permettrait d'éviter des drames comme celui qui a eu lieu à Valence le 18 février 2019. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ces sujets.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Carles Grelier](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18704

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2019](#), page 3190

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)